

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou 📧) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :

- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

1) **Levée de restriction FSTD** : Pour devenir TRI non restreint, un TRI restreint FSTD devra suivre les formations additionnelles « LIFUS » et « Landing Training » puis effectuer une AOC TRI sur avion pour le type pertinent (Cf. FCL.910.TRI). Les formations additionnelles peuvent avoir été effectuées dans n'importe quel ordre.

☞ À ce jour, la levée de restriction FSTD n'est pas possible pour les TRI(A) MP sauf pour la QT.

2) La formation LIFUS, Landing Training et la levée de restriction FSTD sont spécifiques à la qualification de type.

3) Une qualification TRI(A) MP ou TRI(A) SP restreinte avec privilèges étendus à l'instruction vols en ligne sous supervision (LIFUS) conformément au FCL.910.TRI(a)(1), autorise son titulaire à dispenser de la formation sur simulateur et à superviser les quatre atterrissages et décollages effectués dans le cadre d'une formation ZFTT.

4) Une qualification TRI(A) MP ou TRI(A) SP restreinte avec privilèges étendus à l'instruction au « Landing training » conformément au FCL.910.TRI(a)(2), autorise son titulaire à dispenser de la formation sur simulateur et à superviser les « base training » effectués dans le cadre d'une formation QT (Cf. FCL.930.TRI(a)(4)(ii) et AMC1 FCL.930.TRI (v) : Specific trainings).

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹	Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)	Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse	Commune		Code postal	
Téléphone(s)	Courriel			
N° licence :	Pays de résidence			

Pièces à fournir TRI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition d'extension de privilèges TRI(A) ».

Condition d'extension de privilèges TRI(A) :

2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)

TRI : Extension à l'instruction aux TRIs (FCL.905.TRI(b))	- Avoir au moins <input type="text"/> h (50h minimum) d'expérience d'instruction en tant que TRI ou SFI ; - Avoir dispensé le programme d'instruction en vol de la partie concernée du cours de formation TRI en ATO (Cf. FCL.930.TRI(a)(3)) → Cf. Section 3 uniquement. - Les titulaires d'une qualification TRI avec 3 ans d'expériences au 10/11/2019 peuvent se voir apposer le privilège TRI de TRI sur simple demande (Grand-pèrisation avant mise en place du règlement UE n° 2019/1747).
TRI : Extension à l'instruction en MPO (FCL.905.TRI(c))	- Être ou avoir été titulaire d'une qualification TRI MP(A) : <input type="checkbox"/> Oui → Sections 3 et 4 ne sont pas exigées. OU - Au moins <input type="text"/> h (500hdv minimum) sur des avions en exploitation multipilotes. - Avoir accompli un cours de formation MCCI conformément au paragraphe FCL.930.MCCI → Cf. Section 3 uniquement.
TRI FSTD : Extension des privilèges TRI « LIFUS » (FCL 910.TRI(a)(1))	- Cours de formation TRI (Cf. FCL.930.TRI(a)(4)(i)) → Cf. Section 3 uniquement.
TRI LIFUS : Extension des privilèges TRI « Landing Training » (FCL 910.TRI(a)(2)) :	- Cours de formation TRI (Cf. FCL.930.TRI(a)(4)(ii)) → Cf. Section 3 uniquement.
TRI : Levée de restriction FSTD pour les TRI SP uniquement. (FCL 910.TRI(a))	- Évaluation de compétence TRI (FCL.935) à bord de l'aéronef sur la QT souhaitée → Cf. Section 4 uniquement.
TRI : Extension à l'instruction à une autre QT (FCL.910.TRI(b)(2))	- Dans 12 mois précédant l'introduction de la demande, avoir effectué au moins <input type="text"/> étapes (15 étapes minimum) comportant des décollages et atterrissages sur le type d'aéronef applicable, dont <input type="text"/> étapes (7 étapes maximum) peuvent avoir été effectuées dans un FSTD. - Avoir effectué les parties pertinentes de la formation technique et de l'instruction au vol qui font partie du cours TRI applicable → Cf. Section 3 - Évaluation de compétence TRI (FCL.935) sur la QT/QC souhaitée → Cf. Section 4
TRI : Extension à l'instruction à une QT délivrée conformément au FCL.725(e) (FCL.910.TRI(d))	- Détenir la QT délivrée conformément au FCL.725(e) : <input type="checkbox"/> Oui

3/5. Attestation de fin de formation

- Fournir une attestation de formation pour l'extension de privilèges d'une qualification d'instructeur complétée et signée par l'ATO.
 ↪ Un modèle « **80i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complétée et signée par l'examineur.
 ↪ Un modèle « **22Formexa** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le		1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées</u> . 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	